

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absent exc.	Absent	Votants
11	11			11

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	
Était absent excusé :		
1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 janvier 2026 2. Budget principal : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 3. Budget Clos du Pré la Dame : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 4. Budget Clos Saint Arnould : vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 5. Budget principal : affectation du résultat 2025 6. CCHCPP : signature convention prestation de services 7. Points divers		

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance Madame Mirèse WAGNER

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2025.

2. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025 (DELIBERATION D2026-02-01)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire et Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Silly-sur-Nied ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire pour le vote du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
Prévision budgétaire totale	A	322 324,68	608 488,93	930 813,61
RECETTES	B	234 046,60	495 134,72	729 181,32
Restes à réaliser	C	3 651,53	0,00	3 651,53
Autorisation budgétaire totale	D	308 167,77	619 190,15	927 357,92
DEPENSES	E	202 538,23	398 053,35	600 591,58
Restes à réaliser	F	3 090,00	0,00	3 090,00
Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	31 508,37	97 081,37	128 589,74
Résultats antérieurs reportés	H	- 14 156,91	10 701,22	- 3 455,69
Excédent / déficit	G + H	17 351,46	107 782,59	125 134,05



Restes à réaliser	I = C – F	561,53	0,00	561,53
RESULTAT CUMULE	G +H +I	17 912,99	107 782,59	125 695,58

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. **BUDGET CLOS DU PRE LA DAME : VOTE DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025** **(DELIBERATION D2026-02-02)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire et Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Silly-sur-Nied ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire pour le vote du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
Prévision budgétaire totale	A	64 296,62	103 481,31	167 777,93
RECETTES	B	11 648,31	51 274 ,80	62 923,11
Restes à réaliser	C	0 00	0,00	0,00
Autorisation budgétaire totale	D	52 648,31	191 785,30	244 433,61
DEPENSES	E	0,00	13 304,26	13 304,26
Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0 ,00

Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	11 648,31	37 970,54	49 618,85
Résultats antérieurs reportés	H	-11 648,31	88 303,99	0,00
Excédent / déficit	G + H	0,00	126 274,53	49 618,85
Restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	G + H + I	0,00	126 274,53	49 618,85

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. BUDGET CLOS SAINT ARNOULD : VOTE DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025 (DELIBERATION D2026-02-03)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire et Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Silly-sur-Nied ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, Adjointe au Maire pour le vote du CFU ;

CONSIDERANT qu'aucune opération n'a été effectuée ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
Prévision budgétaire totale	A	339 999,00	679 999,00	1 019 998,00
RECETTES	B	0,00	3 500,00	3 500,00
Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Autorisation budgétaire	D	339 999,00	679 999,00	1 019 998,00

totale				
DEPENSES	E	3 500,00	3 500,00	7 000,00
Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	-3 500,00	0,00	-3 500,00
Résultats antérieurs reportés	H	0,00	0,00	0,00
Excédent / déficit	G + H	-3 500,00	0,00	-3 500,00
Restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	G + H + I	-3 500,00	0,00	-3 500,00

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 (DELIBERATION D2026-02-04)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU la délibération D2026-02-01 du 25 février 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 234 057,12 € ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou -	+	97 081.37
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	126 274.53
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	10 701.22
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser) ...	+	234 057.12
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) ...D001.....	-	0
Excédent (excédent de financement) ...R001.....	+	17 351.46
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0.00
Excédent de financement	+	561.53
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0.00

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0.00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	234 057.12
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

6. CCHCPP : SIGNATURE CONVENTION PRESTATION SERVICES (DELIBERATION D2026-02-05)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-102 portant fusion des communautés de communes du Haut Chemin (CCHC) et du Pays de Pange (CCPP) en date du 22 décembre 2016 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021 portant convention de prestations de services ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 portant mise à jour de la convention prestation de services ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2024 portant mutualisation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2024 ;

VU la délibération DBC n° 2025_49 du 4 décembre 2025 de la CCHCPP autorisant le Président à signer la convention de prestation de services ;

CONSIDERANT que la CCHCPP propose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux communes membres intéressées un service mutualisé de prestations de service ;

CONSIDERANT que les conventions de prestations de services passées entre la CCHCPP et les communes adhérentes sont échues au 1^{er} décembre 2025 ;

Le Maire propose d'accepter la nouvelle convention et de signer ladite convention jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP).

7. POINTS DIVERS : DON D'ORGANES

Le Maire fait état d'un courrier qui lui a été adressé par le Président du Conseil Départemental de la Moselle qui se dit « conscient des enjeux de santé publique liés à la pénurie de greffons, et considère qu'il est essentiel d'encourager toute action visant à informer, sensibiliser et mobiliser la population autour de cette cause ».

Le don d'organes est un acte civique et solidaire d'une importance majeure.

Le Président du Département de la Moselle salue l'initiative de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange, première intercommunalité de Moselle ambassadrice du don d'organes et proposera à l'assemblée Départementale de Moselle réunie en Commission Permanente le 7 avril 2026 de prendre une délibération actant l'inscription du Département de la Moselle dans cette démarche.

Le Maire se félicite d'avoir été la première commune de Moselle ambassadrice du don d'organes et de voir ces collectivités lui emboîter le pas.

La séance est levée à 20h30

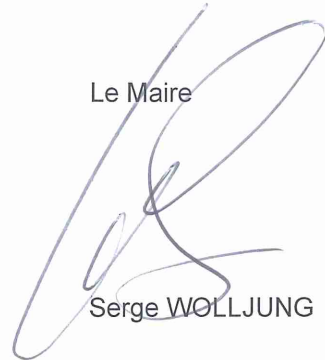
Fait à Silly-sur-Nied, le 26 février 2026

La secrétaire de séance



Mirèse WAGNER

Le Maire



Serge WOLLJUNG